

## **DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR**

- La fiche de renseignements correctement remplie et signée
- 🛮 La fiche d'inscription scolaire correctement remplie et signée (Uniquement les enfants scolarisés à Guerville)
- ☑ La fiche d'inscription au bus communal + 2 photos d'identité de l'enfant (Uniquement les enfants scolarisés à Guerville et OBLIGATOIRE pour tous les maternels scolarisés à Guerville)
- 2 La copie du livret de famille
- La photocopie des vaccins (pour les nouveaux inscrits, les petites sections et les CP)
- 2 Le justificatif de domicile
- ② Jugement attestant du droit de garde de l'enfant en cas de divorce ou séparation et non partage de l'autorité parentale

## Eléments à remettre au mois de Septembre 2025

- 2 L'attestation d'assurance (responsabilité civile et individuel accident) scolaire et extra-scolaire 2025-2026
- 2 L'avis d'imposition 2025 sur 2024 (pour le calcul du quotient familial)
- L'attestation de paiement CAF ou attestation sur l'honneur de non-versement (juillet ou août 2025)

Sans la totalité de ces documents, le quotient le plus fort vous sera appliqué, sans possibilité de remboursement rétroactif

En cas de problème de santé particulier (asthme, allergie alimentaire...), un PAI est obligatoire. Il convient de se rapprocher expressément de la mairie afin de veiller à la prise en compte de ces éléments médicaux pendant l'accueil aux services communaux. Pour les allergies alimentaires, les repas (midi et gouter) doivent être fourni par les parents.

L'inscription et l'ouverture des droits aux services scolaires ne seront effectuées que si le dossier déposé est **complet**. Si ces droits ne sont pas ouverts, vous ne pourrez faire aucune réservation des services sur le portail famille et votre enfant ne sera donc pas considéré inscrit.